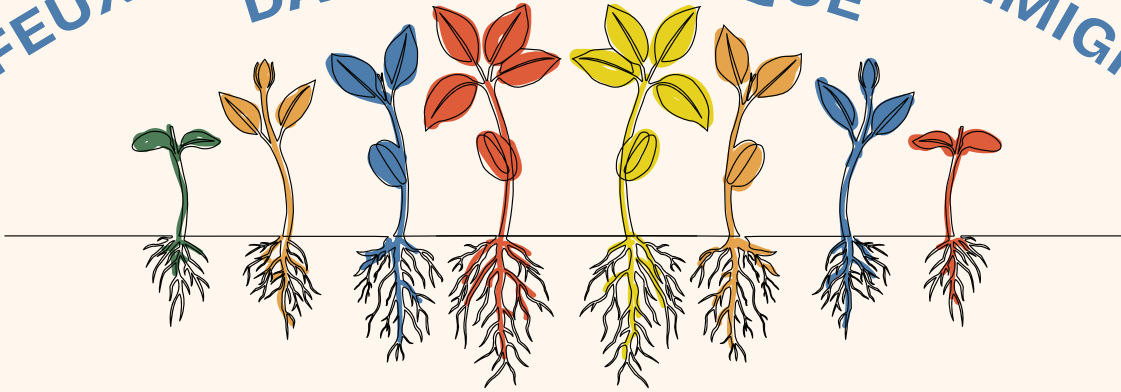


PLEIN FEUX SUR LES DONNÉES SUR L'IMMIGRATION DANS L'ATLANTIQUE



RÉSIDENTS TEMPORAIRES DEVENUS PERMANENTS DANS LE CANADA ATLANTIQUE

De nombreux résidents temporaires du Canada atlantique deviendront à terme des résidents permanents.

Sur les 39 510 résidents permanents admis dans la région en 2024, la moitié avait déjà une expérience canadienne en tant que travailleurs étrangers ou étudiants internationaux.

Comme la plupart des admissions de résidents temporaires devenus permanents se font par le biais de programmes d'immigration économique et grâce à l'expérience canadienne, les fournisseurs de services peuvent répondre à leurs besoins en leur fournissant un soutien à l'emploi et au travail. Ce soutien comprend des programmes destinés aux nouveaux arrivants, tels que des formations linguistiques spécifiques à un secteur d'activité, une aide à la recherche d'emploi ou à la rédaction de CV, et des programmes de mentorat. Il comprend également des programmes destinés aux employeurs, tels que des formations en compétences interculturelles et une aide à la navigation au sein des programmes d'immigration économique.

Admissions de résidents temporaires devenus permanents, 2024

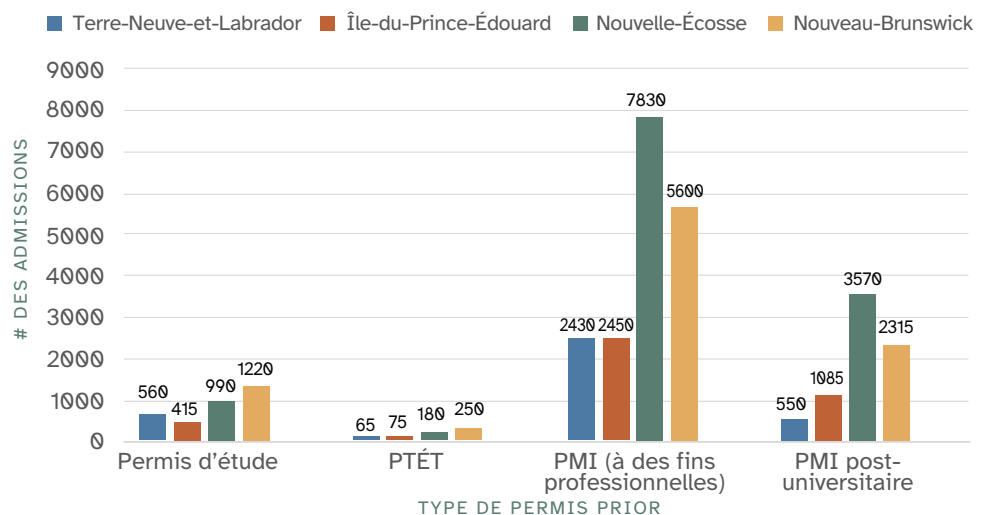


Figure 1: Admissions de résidents permanents ayant auparavant eu le statut de résident temporaire dans les provinces de l'Atlantique, 2024..

Quelles sont les données?

La **Figure 1** montre le nombre de personnes qui sont passées du statut de résident temporaire à celui de résident permanent (résidents temporaires devenus permanents) au Canada atlantique en 2024. Les données sont présentées par type de permis : **permis d'études**, permis de travail du **Programme des travailleurs étrangers temporaires** (PTÉT) (à des fins professionnelles uniquement), permis de travail du **Programme de mobilité internationale** (PMI) (à des fins professionnelles uniquement), et permis de travail du PMI dans le cadre d'un emploi post-universitaire.

Les données disponibles sont imprécises concernant les résidents permanents ayant détenu plusieurs types de permis de séjour temporaire, c'est-à-dire les personnes ayant obtenu un permis d'études puis un permis de travail post-universitaire (PMI). Par conséquent, cette analyse suppose qu'il existe un certain chevauchement entre certaines catégories de permis. Le nombre total d'admissions, tous types de permis confondus, peut donc être supérieur au nombre d'admissions uniques.

continué >

Que disent les données?

- En 2024, près de 40 000 résidents permanents ont été admis dans les provinces de l'Atlantique. Parmi eux, 5 755 ont été admis à Terre-Neuve-et-Labrador, 3 980 à l'Île-du-Prince-Édouard, 14 285 en Nouvelle-Écosse et 15 490 au Nouveau-Brunswick. Cette année a été marquée par un nombre record d'admissions de résidents permanents dans la région ([Gouvernement ouvert, Résidents permanents](#)).
- Environ 70 000 résidents temporaires ont été admis au Canada atlantique en 2024. Ce chiffre comprend l'admission de 24 495 détenteurs de permis d'études, 11 175 détenteurs de permis du PTÉT et 35 680 détenteurs de permis du PMI. Le nombre d'admissions de résidents temporaires pour 2024 n'a été dépassé que par celui de 2023 (Gouvernement ouvert, [Permis de travail](#) et [Permis d'études](#)).
- En 2024, environ 20 000 résidents temporaires au Canada ont été admis dans les provinces de l'Atlantique en tant que résidents permanents. Autrement dit, **la moitié des résidents permanents admis auparavant le statut de travailleurs étrangers ou d'étudiants internationaux** au Canada. Parmi eux, 3 185 personnes avaient déjà obtenu un permis d'études, 570 avaient déjà obtenu un permis dans le cadre du PTÉT (travail uniquement), 18 310 avaient déjà obtenu un permis dans le cadre du PMI (travail uniquement) et 7 520 avaient déjà obtenu un permis de travail post-diplôme dans le cadre du PMI.
- La majorité des résidents temporaires devenus permanents détenaient auparavant un [permis de travail du Programme de mobilité internationale](#). Cela n'est pas surprenant, étant donné que les détenteurs d'un permis PMI représentent la moitié des admissions de résidents temporaires dans la région. Cela s'explique en partie par le fait que le PMI est un programme flexible qui ne requiert pas d'étude d'impact sur le marché du travail et dont l'admissibilité inclut, entre autres, les étudiants internationaux, les travailleurs francophones hors Québec, les travailleurs hautement qualifiés et les personnes détentrices d'un permis de travail ouvert. Peu de détenteurs de permis du PTÉT obtiennent la résidence permanente, car ils ont souvent du mal à satisfaire aux critères d'admissibilité, notamment en raison du caractère saisonnier de leur emploi et des faibles exigences linguistiques et scolaires du PTÉT.

Que signifient ces données pour le secteur de l'établissement et de l'intégration?

- Les programmes liés à l'emploi et au travail peuvent aider les anciens résidents temporaires devenus résidents permanents. La plupart des résidents temporaires devenus permanents arrivent dans le cadre de programmes économiques et possèdent une formation ou une expérience professionnelle au Canada. Bien qu'ils soient potentiellement confrontés à moins de difficultés que les autres nouveaux arrivants, ils ont néanmoins des besoins spécifiques en matière d'établissement et d'intégration. Par exemple, les résidents temporaires devenus permanents peuvent avoir une connaissance pratique de l'anglais ou du français, mais avoir néanmoins besoin d'une formation linguistique spécifique à leur secteur d'activité. D'autres programmes d'emploi pertinents comprennent des programmes de mentorat ou de mise en relation, une aide à la recherche d'emploi ou à la rédaction de CV, des événements de réseautage et un soutien pour des formations ou des certifications supplémentaires liées à l'emploi.
- Les programmes destinés aux employeurs peuvent aider les entreprises à attirer, accueillir et retenir les nouveaux arrivants qualifiés. Les formations sur la lutte contre le racisme, l'EDI et les compétences interculturelles peuvent aider les employeurs à créer des lieux de travail plus inclusifs et accueillants, ce qui profite non seulement aux résidents temporaires et permanents, mais aussi à tous les employés. Les formations peuvent être dispensées en personne ou [en ligne](#). Les fournisseurs de services peuvent également aider les employeurs à recruter dans le cadre de programmes d'immigration économique, tels que le [Programme d'immigration au Canada Atlantique](#). Les fournisseurs de services et les entreprises locales doivent se mettre en relation afin de s'assurer que les employeurs connaissent les services qui leur sont proposés ainsi que ceux qui sont proposés à leurs employés nouvellement arrivés au Canada.
- Le soutien aux résidents temporaires est un élément important de l'établissement et de l'intégration. **Étant donné que de nombreux résidents temporaires deviendront à terme des résidents permanents, il est important de leur** fournir une aide à l'établissement et à l'intégration le plus tôt possible. Des programmes tels que le [Programme d'aide aux travailleurs migrants](#) autonomisent les travailleurs migrants en leur fournissant des informations sur leurs droits et leurs responsabilités, en organisant des événements sociaux et culturels, en coordonnant les organismes communautaires et en leur apportant une aide individuelle et un soutien d'urgence. Chaque bailleur de fonds ayant des critères d'éligibilité différents, il est important que les fournisseurs de services collaborent avec divers bailleurs de fonds fédéraux, provinciaux et autres afin de garantir que tous les nouveaux arrivants puissent bénéficier d'un soutien approprié et adéquat.

SOURCES: Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « [Transition du statut de résident temporaire au statut de résident permanent – Mises à jour mensuelles d'IRCC](#) », Gouvernement ouvert. Numéro d'identification 1b026aab-edb3-4d5d-8231-270a09ed4e82.

